

NPA: Non à l'exclusion du CCR !

La Tendance CLAIRE du NPA condamne avec la plus grande fermeté la volonté d'exclure le CCR du parti. Cette volonté, exprimée et désormais mise en œuvre par une partie des camarades de la plateforme U, est anti-démocratique. Non seulement cette tentative d'exclusion ne procède pas d'un processus démocratique de débats contradictoires sanctionné par le vote d'instances du parti, mais en outre rien ne la justifie dans nos statuts. Plus généralement, il est évident que les problèmes politiques (qu'ils soient de programme, d'orientation ou même de méthodes) ne doivent pas se régler de façon administrative, et encore moins par des exclusions. Cela n'a jamais permis et ne permettra jamais d'avancer et ne saurait pallier ni l'insuffisance des discussions sur les divergences de fond, ni la faiblesse des procédures de décision qui permettraient de les trancher démocratiquement.



La pré-candidature d'Anasse ne saurait justifier de quelconques sanctions. Quoi que l'on pense de cette pré-candidature et même de la façon dont elle a été annoncée, rien dans les statuts du parti n'interdit au CCR de la présenter, et le droit pour les fractions de défendre publiquement leurs positions ne s'arrête pas à la question présidentielle. Si des camarades regrettent que les statuts ne soient pas ce qu'ils sont, c'est leur droit, mais ils/elles peuvent demander un changement au prochain congrès. En attendant, il n'y a pas d'autre solution juste et légitime que de respecter les statuts et de ne pas prétendre décider à leur place de ce qui est interdit ou autorisé.

D'autre part, même si des camarades du CCR avaient commis des fautes du point de vue statutaire, individuellement ou collectivement, il faudrait saisir la commission de médiation, objectiver ces fautes par un débat contradictoire et permettre aux instances légitimes du parti (soit uniquement les comités, le CPN et le congrès) de décider le cas échéant d'éventuelles sanctions, forcément justifiées et proportionnées.

Enfin, les camarades de la plateforme U (minorité du parti qui a obtenu le plus de voix au dernier congrès en 2018) sont d'autant moins bien placés pour donner des leçons au CCR ou à d'autres tendances et fractions qu'eux/elles-mêmes n'ont pas respecté les statuts et instances du parti pour décider unilatéralement de leur participation sur des listes communes avec la FI et d'autres aux élections régionales en Nouvelle Aquitaine et en Occitanie (orientation qui, quoi qu'on en pense, n'aurait pas dû être moins débattue et décidée collectivement que la participation du NPA à la présidentielle).

Par notre histoire, nous sommes malheureusement bien placés pour connaître les mauvaises méthodes politiques. Nous avons ainsi subi naguère une série de méthodes inacceptables de la part des camarades de la FTQI qui allaient fonder le CCR et qui, entre autres, nous ont imposé une « séparation » dans une logique d'appareil sectaire. Mais surtout, bien plus gravement, nous avons subi au début du NPA les

tentatives d'exclusion de la part d'une majorité de dirigeant-e-s de l'ex-LCR, que seule notre campagne démocratique acharnée, durant deux ans, avait permis de mettre en échec, grâce au profond sens démocratique de la base du parti : par un vote aux deux tiers, les AG de 2011 avaient rejeté la motion de la majorité de direction. Et tout récemment (car la petite histoire se répète, comme la grande, de manière toujours farcesque), une petite majorité de l'ARC, adepte d'un prétendu « nouveau trotskysme », a décidé de nous exclure sans même en donner des justifications politiques par écrit¹...

Les exclusions non justifiées par des comportements anti-statutaires sont inadmissibles sur le plan démocratique et ne visent qu'à empêcher la confrontation politique, les débats d'idées et les décisions de contenu politique par des votes majoritaires. Ce n'est pas ainsi que nous pourrons relancer la construction du NPA, ni de façon plus générale que nous pourrons donner envie aux travailleur/se-s et aux jeunes de rejoindre les rangs des organisations anticapitalistes et/ou révolutionnaires.

¹ Cf. notre article <https://tendanceclaire.org/article.php?id=1602>

Tendance CLAIRE, le 29 avril 2021